

## Objectifs

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

### **CNP ONE CAPI - ORIENTATION DE GESTION BPE DYNAMIQUE PREMIUM**

CNP Assurances

Site internet : [www.cnp.fr](http://www.cnp.fr)

Appelez le pour de plus amples informations

CNP Assurances est une entreprise régie par le code des assurances et contrôlée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

Date de production du document d'informations spécifiques : 30/09/2022

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

## En quoi consiste ce produit ?

### Type

L'orientation de gestion BPE DYNAMIQUE PREMIUM est une orientation de gestion du mode de gestion « Gestion sous Mandat » modalité Personnalisée proposée dans le contrat CNP ONE CAPI.

### Objectifs

L'objectif vise, sur la durée de placement recommandée, à obtenir une valorisation du capital à long terme au travers d'une allocation active, non benchmarkée, sur les marchés actions européens et internationaux. Cette allocation est mise en œuvre par le biais d'une gestion flexible et de conviction, permettant une évolution dynamique de la part investie en actions.

### Investisseurs de détail visés

Mandat destiné aux clients non professionnel avec un horizon de placement de 6 ans. Ce mandat est recommandé aux clients possédant une capacité à supporter des pertes et une tolérance aux risques.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur Synthétique de Risque (ISR)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 6 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant 6 ans et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvement sur les marchés. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché vous pourriez perdre une partie de votre investissement.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement. Toutefois, vous bénéficiez peut-être d'un système de protection des consommateurs (voir la section « Que se passe-t-il si nous ne sommes pas en mesure d'effectuer les versements ? »). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

### Scénarios de performance

Investissement de 10 000 EUR Scénarios		1 an	3 ans	6 ans
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 300,00 EUR	5 580,00 EUR	4 150,00 EUR
	Rendement annuel moyen	-74,62 %	-15,85 %	-13,65 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 560,00 EUR	7 880,00 EUR	7 440,00 EUR
	Rendement annuel moyen	-14,40 %	-7,65 %	-4,80 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 260,00 EUR	10 760,00 EUR	11 550,00 EUR
	Rendement annuel moyen	5,04 %	4,53 %	2,44 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	12 220,00 EUR	14 600,00 EUR	17 820,00 EUR
	Rendement annuel moyen	22,15 %	13,45 %	10,11 %

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 1 an, 3 ans et 6 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 EUR.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts de l'orientation de gestion BPE DYNAMIQUE PREMIUM elle-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

### Que se passe-t-il si CNP Assurances n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

En cas de défaillance de CNP Assurances le souscripteur pourrait subir une perte financière.

Il existe un fonds de garantie des assurés contre la défaillance des sociétés d'assurance de personnes (FGAP). Le montant d'indemnisation garanti est limité à 70 000 € par assuré, souscripteur ou bénéficiaire du contrat, quel que soit le nombre de contrats souscrits auprès d'une même société d'assurances. Pour plus d'informations sur le FGAP : [www.fgap.fr](http://www.fgap.fr).

### Que va me coûter cet investissement ?

La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 euros. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

### Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend le produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement de 10 000 EUR Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans	Si vous sortez après 6 ans
Coûts totaux	1,07 EUR	1,28 EUR	1,62 EUR
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	100,00 %	102,02 %	102,30 %

## Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée,
- la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an			
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0,00 %	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez ; il se pourrait que payiez moins.
	Coûts de sortie	0,00 %	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à la fin de la durée de détention recommandée.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0,02 %	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	1,85 %	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	0,00 %	L'incidence des commissions liées aux résultats.
	Commissions d'intéressement	0,00 %	L'incidence des commissions d'intéressement.

## Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer l'argent de façon anticipée ?

Durée de détention recommandée : 6 ans.

Le contrat CNP ONE CAPI comporte une faculté de rachat. Le rachat du capital investi avant la fin de la durée de détention recommandée et avant le 31/12 de chaque année peut modifier le profil de risque ou de performance et/ou entraîner la perte de garanties du capital.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation relative à son contrat, le souscripteur doit contacter son conseiller. En cas de désaccord avec une décision prise par CNP Assurances, et après épuisement des voies de recours auprès de ce dernier, le souscripteur pourra s'adresser au Médiateur :

- par voie postale à « La Médiation de l'Assurance, TSA 50110, 75441 PARIS CEDEX 09 »,
- ou directement sur le site internet « [www.mediation-assurance.org](http://www.mediation-assurance.org) ».

L'avis du Médiateur ne s'impose pas aux parties en litige qui conservent le droit de saisir les tribunaux.

## Autres informations pertinentes

Les documents d'information supplémentaires contractuels ou légaux sont les documents qui matérialisent le contrat et les autres documents d'information :

- les conditions générales,
- les annexes aux conditions générales du contrat relatives aux minima d'opération et taux de frais en vigueur, aux informations sur les valeurs de rachat et à la fiscalité en vigueur,
- le projet de contrat ou la proposition d'assurance signé(e),

